

# LA LETTRE DE LA D.G.I

UN MEILLEUR SERVICE POUR UNE MEILLEURE CONTRIBUTION | N° 12 - 2003

## AVANT-PROPOS

Dans un monde plus ouvert et concurrentiel, l'administration fiscale est appelée à s'adapter et à prévoir des règles de fonctionnement, cohérentes et modernes, tant au plan législatif qu'organisationnel.

Poursuivant la mise en œuvre du programme du Gouvernement, l'administration fiscale a initié un certain nombre d'actions destinées à parachever la réforme fiscale pour aboutir à la mise en place d'un système fiscal efficient adapté à l'environnement économique et social.

Dans cette perspective, différentes actions ont été menées au courant de l'année 2002, dont les plus importantes ont été les travaux préparatoires pour la mise en œuvre de la structure chargée des grandes entreprises et des centres des impôts.

En parallèle, la Direction Générale des Impôts poursuit sa mission régalienne de contrôle fiscal, de poursuites et de recouvrement permettant d'atteindre des résultats appréciables. Ces actions se conjuguent également avec le développement de meilleurs services à offrir aux contribuables, au double plan thématique et informatique.

Tout cela ne saurait être réalisé sans la compétence et le dévouement des agents de la D.G.I, appelés sans cesse à bénéficier de formations plus adaptées et à être assistés dans la gestion de leurs services.

Ainsi, des actions ont été entreprises au titre de l'année 2002 au plan notamment du droit fiscal, de l'amélioration du recouvrement, de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, des relations avec les contribuables, des ressources humaines, des infrastructures, de l'organisation et de l'informatisation et enfin du contrôle interne des services.

Le présent numéro de la lettre de la D.G.I reprend d'une manière fidèle les grandes lignes des bilans des différentes structures de l'administration fiscale pour l'année 2002.

# BILAN DE L'ADMINISTRATION FISCALE POUR L'AN-

## SOMMAIRE

\*AVANT-PROPOS

\*BILAN DE L'ADMINISTRATION FISCALE  
POUR L'ANNÉE 2002

- 1- LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION FISCALE
- 2- ASSIETTE ET RECOUVREMENT DE L'IMPÔT.
- 3- RECHERCHE ET VÉRIFICATIONS FISCALES.

- 4- CONTENTIEUX.
- 5- RESSOURCES HUMAINES.
- 6- INFORMATISATION.
- 7- ORGANISATION.
- 8- CONTRÔLE INTERNE.

\*Echos de la D.G.I.

## 1 - LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION FISCALES :

L'année 2002 a été marquée par les mesures visant à soutenir l'emploi et à promouvoir l'investissement. De même, les travaux se sont poursuivis en ce qui concerne la simplification des règles fiscales en les adaptant au contexte économique et social du pays.

Conscient du rôle primordial du service public, il a été en fait des actions visant à améliorer les relations avec le contribuable tendant à fournir, pour l'essentiel, l'ensemble des données recherchées.

Les mesures fiscales introduites dans les lois de finances successives ont apporté de profondes modifications allant dans le sens :

- de l'adaptation de notre fiscalité aux normes universelles ;
- de l'allègement de l'ensemble des droits et taxes touchant les activités pour encourager l'investissement.

En 2002, les actions suivantes ont été notamment réalisées :

### 1.1 - Au Plan Législatif et d'Études Fiscales:

- en œuvre de la loi de finances pour 2002.
- élaboration de l'avant-projet de loi de finances pour 2003, en ce qui concerne :
  - L'adoption d'une fiscalité environnementale ou écologique;
  - La mise en place progressive d'une fiscalité locale et agricole
  - L'harmonisation et la simplification des procédures fiscales par notamment l'élaboration du Code des procédures fiscales;
- participation aux groupes de travail interministériels comportant des aspects fiscaux .
- participation au groupe de travail sur les finances locales.
- mise à jour de l'Instruction Générale sur la TVA.
- lancement de 09 projets de lois et ordonnances, 45 projets de décrets et 02 arrêtés interministériels.

### 1.2 - Au Plan des Relations Publiques et de l'Information :

- actions tendant à la vulgarisation de la matière fiscale ( confection et mise à jour des codes fiscaux, édition du recueil des circulaires fiscales, conception de guides et de dépliants fiscaux).
- amélioration des relations entre l'Administration fiscale et les contribuables (rencontres avec les associations professionnelles, participation et animation de séminaires et suivi des mesures d'accueil des contribuables).
- confection et élaboration de la lettre de la DGI et des communiqués destinés à l'information du grand public.
- lancement des travaux relatifs à la confection du document " 1992-2002 : Dix années de la réforme fiscale " .
- réponse à 300 requêtes des contribuables portant sur divers aspects de la fiscalité.

### 1.3 - Au Plan Conventionnel :

- négociations et finalisation de deux projets de convention (Soudan et Koweït) et ouverture de négociations avec le Nigéria ;
- signature de quatre conventions (Yemen, Liban, Espagne et Ukraine);
- ratification des conventions avec la France, Egypte, Emirats Arabes Unis et le Sultanat d'Oman.

## 2 - ASSIETTE ET RECOUVREMENT DE L'IMPÔT:

L'objectif de réorganisation des services fiscaux dans le cadre de la modernisation des structures, n'empêche pas l'administration fiscale de continuer à élargir l'assiette et améliorer le recouvrement pour répondre aux besoins du budget de l'Etat et des collectivités locales.

Aussi, ces trois dernières années ( 2000 - 2002 ), les prévisions des lois de finances ont été largement atteintes grâce aux efforts entrepris par l'administration fiscale avec une persistance probable de ces résultats positifs pour l'année 2002.

Le montant global des recettes fiscales affectées au budget de l'Etat, s'élève au 31/12/2002 à 1.406.301 millions de DA soit, un taux d'évolution de 9% par rapport aux recouvrements de la même période de l'année 2001 et un taux de réalisation de 102% par rapport aux prévisions de la L.F pour 2002.

Ce montant se décompose comme suit :

\* RECETTES ORDINAIRES : 489.901 millions de DA, soit 35% du montant global affecté au budget de l'Etat.

\* RECETTES PÉTROLIÈRES : 916.400 millions de DA, soit 65% des recettes affectées au budget de l'Etat.

Enfin, il est à noter la progression assez importante de la quote part des recettes ordinaires dans la fiscalité d'Etat. En effet, celle-ci passe de 32% au cours de ces deux dernières années à 35% en 2002.

Différentes actions ont ainsi été engagées en 2002, notamment :

### 2.1 - LE SUIVI DE L'OPÉRATION RECENSEMENT GÉNÉRAL DES CONTRIBUABLES, DES ACTIVITÉS ET DES BIENS IMMOBILIERS:

En vue de permettre aux services fiscaux d'assiette d'appréhender objectivement la situation de chaque sujet fiscal et de chaque bien immobilier au regard de tous les impôts et taxes prévus par la législation en vigueur, il est apparu nécessaire de réaliser un recensement exhaustif, global et systématique des personnes, des activités et des biens imposables . Le bilan étape arrêté au 30 Novembre 2002, échéance fixée pour la clôture de l'opération, a donné les résultats suivants :

2.221.231 habitations recensées soit un taux de réalisation de 90%  
556.808 activités recensées soit un taux de réalisation de 50%.

a Soit un total général de 2.807.925 de recensés qui représente un taux de 77%.

### 2.2 - LE CONTRÔLE DE LA GESTION DE LA TVA :

Devant l'amplification du marché informel par le biais de vente sans factures ou de factures de complaisance, une utilisation abusive de la franchise TVA dans le cadre des avantages fiscaux concernés par la Loi ainsi qu'une proportion très importante de déclarations G.50 déposée avec la mention " néant "ou avec des précomptes persistants fortement exagérés ont fait que l'inscription du contrôle de la gestion de la TVA, de manière singularisée, dans le programme de contrôle des services de base est devenue impérative.

Les travaux de contrôle de gestion de la TVA lors de cette période ont porté sur :

La relance de 177.703 contribuables qui n'ont pas procédé au dépôt de leurs déclarations G.50;  
Le contrôle de 24.028 précomptes ;  
Le rapprochement de 76.485 déclarations G.50 avec les bilans ;

- contrôle de 12.209 cas d'achats en franchise dans le cadre des avantages fiscaux ;
- exploitation de 93.962 informations détenues par le service.

Cette opération de contrôle a donné les résultats suivants :

- montant de la taxation issue de la relance : 10.649.045 DA
- montant issu des contrôles de précomptes : 2.992.003 DA
- montant issu des rapprochements G.50/bilan : 9.763.104 DA
- montant issu du contrôle des achats en franchise de taxe : 3.853.935 DA
- montant issu de l'exploitation des renseignements détenus par les services : 46.473.650 DA

a soit un total de : 73.731.737 DA

### 2.3 - Prise en Charge de l'Opération Vignettes Auto et Suivi de la Débite (Enlèvement Auprès de l'Hôtel des Monnaies, Répartition et Acheminement vers les Directions de Wilaya en Collaboration avec la Direction Générale de la Sûreté Nationale) :

-Arrêt du bilan définitif de la vignette automobile pour l'année 2001. Ce dernier s'établit comme suit :

- vignettes vendues : 1.458.347
- produit de la vente : 3.148.156.100 DA
- pénalités recouvrées : 78.167.468 DA

-Arrêt du bilan de la vignette auto 2002 (période légale). Le bilan provisoire s'établit comme suit :

- vignettes vendues : 1.369.033
- produit de la vente : 2.956.903.500 DA

## 3 - RECHERCHE ET VÉRIFICATIONS FISCALES



La réforme fiscale engagée au cours de la décennie écoulée a été axée, en matière de contrôle fiscal, autour d'aspects permettant l'adaptation de l'action de l'administration au contexte de libéralisation économique et de changements importants dans la composante des acteurs intervenant dans la sphère commerciale et de production.

L'environnement crée ainsi étant propice au développement de l'économie informelle, l'administration fiscale s'est fixée comme objectif essentiel de son action, la lutte contre les pratiques frauduleuses en vue d'en atténuer les effets sur les ressources de l'Etat et de favoriser l'émergence d'une saine concurrence entre les opérateurs économiques.

Le dispositif appliqué a cet effet a consisté en la mise en œuvre de mesures d'ordre organisationnel ainsi que l'adoption de dispositions législatives et de procédures permettant d'agir plus efficacement contre les procédés et les réseaux frauduleux qui ont connu un développement massif, pouvant mettre en danger les équilibres financiers de l'Etat.

### 3.1 - Au Niveau Organisationnel :

La création de la Direction des Recherches et Vérifications en 1998 a constitué une étape importante dans l'adaptation des instruments et des moyens d'action de la DGI aux réalités nées des réformes économiques engagées dans le pays.

Les instruments opérationnels créés à cet effet sont les services de Recherches et Vérifications, implantés à Alger, Oran et Constantine dont les Brigades de vérificateurs disposent des compétences nécessaires en vue de procéder à des investigations et des contrôles en tout point du territoire National.

Le domaine d'intervention de ces services est constitué par les redevables importants en termes de niveau d'activité, particulièrement dans les secteurs à forte propension de fraude (Importation - Commerce de Gros - Activités de production à forte rentabilité.....).

### 3.2 - Le Dispositif Législatif a été Renforcé à Travers Notamment :

- mise en place d'un identifiant fiscal unique ;
- aggravation des sanctions fiscales à l'égard des fraudeurs ;
- mise en œuvre du droit d'enquête et de visite ;
- dépôt de plainte systématique pour fraude fiscale ;
- fermeture des locaux commerciaux pour non-paiement d'impôts ;
- retrait des avantages fiscaux accordés lorsqu'il est constaté des manquements aux engagements souscrits ou d'utilisation de pratiques frauduleuses ;
- institution d'amendes pécuniaires pour infraction à l'obligation d'établissement de la facture ;
- solidarité pour le paiement des impôts dus entre le titulaire du registre de commerce et le bénéficiaire de procuration.
- recherche d'une meilleure maîtrise de l'information fiscale en relation avec l'administration des douanes pour le suivi des importations ainsi que d'autres institutions économiques notamment celles du Commerce, de l'ANDI, et des services de sécurité portant.

### 3.3 - Le Contrôle des Activités :

Le contrôle sur place des activités demeure à ce jour la forme la plus élaborée de lutte contre les pratiques malsaines qui, outre leur action contractive sur les recettes fiscales, constitue également de graves entorses aux règles de la saine concurrence.

### 3.4 - Contrôle des Transactions Immobilières et des Revenus Locatifs :

L'opacité qui caractérise les mutations de propriété de biens immobiliers entre les particuliers et la très faible fiscalisation des revenus locatifs dans un marché fortement spéculatif ont conduit l'administration à réviser l'ensemble des paramètres d'évaluation des valeurs déclarées pour approcher les prix réellement pratiqués.

La réduction consistante des taux des droits d'enregistrement n'ont eu qu'un faible impact sur les déclarations souscrites, il est devenu impératif d'adopter les moyens de contrôle pour atténuer la fraude constatée dans ce domaine.

Aussi, afin d'assurer un encadrement satisfaisant du marché immobilier, les mesures ci-après ont été développées durant l'année 2002 ayant permis de réduire les sous déclarations en la matière :

[ Révision du cadre légal régissant le contrôle des transactions immobilières par le recours exclusif à la valeur vénale du bien cédé comme seul paramètre d'appréciation des valeurs déclarées ;

[ Mise en place de paramètres tenant compte de la réalité du marché immobilier et locatif devant orienter les services en charge de ce contrôle.

### 3.5 - Suivi des Bénéficiaires d'Avantages Fiscaux :

Les régimes fiscaux de faveurs (exonérations) ont également fait l'objet de détournements par certains opérateurs soucieux de gains faciles constituant ainsi de moins values pour le trésor.

Pour mettre un terme à ces manquements et en collaboration avec l'ANDI, des contrôles systématiques ont été effectués préalablement à l'octroi par cet organisme de la main levée.

S'agissant des personnes n'ayant pas réalisé leurs engagements, des décisions d'annulation d'avantages ont été établies à leur encontre ayant permis dans certains cas leur régularisation au plan fiscal.

### 3.6 - Suivi au Plan fiscal des Associations Sportives :

Durant le deuxième semestre de l'année 2002, et pour assurer l'équité devant l'impôt, un certain nombre d'actions ont été initiées portant sur l'encadrement au plan fiscal des associations sportives

### 3.7 - L'Orientation Progressive du Contrôle des Activités vers le Contrôle des Revenus :

L'importance des revenus accumulés par certaines catégories de contribuables dont l'origine demeure le plus souvent inconnue mais qui résulterait probablement d'activités frauduleuses ou de sous déclaration systématiques de revenus, constitue une préoccupation majeure de nos services.

### 3.9 - Résultats du Contrôle Fiscal au 1<sup>er</sup> Semestre 2002:

" nombre d'affaires achevées : Droits et pénalités rappelés "

* vérification de comptabilité	:	709	5 845 506 660 DA
* VASIFE	:	80	534 678 292 DA
* Contrôle des prix et évaluations	:	10 428	7 145 779 697 DA

## 8 - CONTRÔLE INTERNE :

La création de l'Inspection Générale des Services Fiscaux a permis de mettre en place un dispositif de contrôle interne des services pour combattre toute velléité de corruption, de concussion ou autres délinquances.

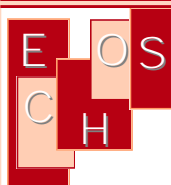
Aussi, des mesures préventives ont été prises, notamment l'élaboration du guide de déontologie, la déclaration de patrimoine, les enquêtes d'habilitation systématique pour les postes supérieurs ainsi que les enquêtes administratives ponctuelles.

D'autres actions ont été réalisées au courant de l'année 2002, en matière notamment de :

- 8.1 - Recensement et situation fiscale des contribuables visant l'assainissement des dossiers de cette catégorie de contribuables sur les plans assiette et recouvrement .
- 8.2 - Mise en place du fichier national du parc immobilier en vue de disposer d'informations mises à jour et fiables des propriétés foncières bâties et non bâties à partir des documents détenus par les agences locales du cadastre, des services de la conservation foncière et du domaine national.
- 8.3 - Actualisation du fichier et contrôle du recensement des biens des personnes et activités :  
La mise en oeuvre du numéro d'identification statistique (NIS), instrument moderne de gestion et de contrôle des agents économiques, a été respectivement consacrée par les articles 110 de la L.F 1992 et 63 de la LF 1997 ainsi que l'article 21 du décret législatif N° 91-01 du 15/01/1994 relatif au Système Statistique National.
- 8.4 - Mise à jour du répertoire des contribuables à partir du fichier CNRC et ONS :  
Dans le cadre de l'assistance aux Services fiscaux pour une plus grande maîtrise de population fiscale et une meilleure application de la loi fiscale, il a été décidé la constitution d'une banque de données.
- 8.5 - Amélioration du programme spécial de contrôle dont l'objectif est de relever les défaillances dans la prise en charge des différents aspects liés à la gestion technique des services et apporter les correctifs qui s'imposent.

L'exécution du programme a donné les résultats suivants :

	Programme:	Réalisation:	Taux:
<i>Assiette</i>	: 265	265	100%
<i>Recouvrement</i>	: 102	102	100%
<i>Improvisés de caisse</i>	: 142	142	100%



# ECHOS DE LA D.G.I



## 1. ACTIVITÉS MINISTÉRIELLES

Le Ministre des Finances, M<sup>r</sup> TERBECHE, a installé en date du 08-01-2003 le Comité Interministériel de

la Lutte Contre la Fraude Fiscale (FINANCES , IMPÔTS , DOUANES , DGSN ET GENDARMERIE NATIONALE ) .

## 2. ACTIVITÉS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Directeur Général des Impôts a présidé la réunion de coordination en date du 06-01-2003 du comité de pilotage de la D.G.E

Dans le cadre de l'évaluation des performances des DRI et des DIW et suite aux instructions de Monsieur le Directeur Général des Impôts, un groupe de travail indicateur de gestion a été installé en date du 15-01-2003 le Directeur des Opérations Fiscales composé d'un représentant de toutes les structures centrales de la DGI.

### CONDOLÉANCES :

Le Directeur Général des impôts et l'ensemble des cadres et fonctionnaires de la DGI touchés par le décès de la mère de Monsieur LAKHAL abdelkrim, Secrétaire général au ministère des finances, du père de Monsieur MAHSAS abdelaziz Inspecteur à l'I.G.S.F, la mère de Monsieur ACHOUR ex.Sous-Directeur du Contentieux à la DIW de chéraga et le père de Monsieur MAHDID DIW de ourgla, leur présentent ainsi qu'aux membres de leur familles leurs sincères condoléances et prient Dieu le tout puissant d'admettre les défunts en son vaste paradis. « A Dieu nous appartenons et à lui nous retournons ».

Vos REACTIONS SUR LA LETTRE DE LA D.G.I

: [www.lettredgi@finance-algeria.org](mailto:www.lettredgi@finance-algeria.org)

La lettre de la DGI Immeuble Maurétania

Place du Pérou - Alger

Directeur de la publication

DIRECTION DE LA LEGISLATION FISCALE

Comité de Réaction & Coordination

M<sup>r</sup> Abderrahmane Raouya :  
Directeur de la législation fiscale

M<sup>r</sup> Brahim Benali : Sous - Directeur des Relations  
Publiques & de l'Information

M<sup>r</sup> Samir Chebila : Coordinateur  
M<sup>lle</sup> Nadia Ettayeb : Conception Maquette - Montage

&  
Création Graphique  
M<sup>lle</sup> Farida Mazouz : Saisie

☎ : 021.71.13.66 poste 46 / 89  
FAX : 021.73.40.22



## 6 - INFORMATISATION :

Dans le cadre de la modernisation des systèmes de gestion, un plan de mise en œuvre, à plusieurs volets, a été conçu par l'administration fiscale au cours de ces dernières années .

Ainsi , pour 2002 les actions suivantes ont représenté l'essentiel des activités en matière informatique, notamment :

**Schéma directeur informatique :** Mise en place d'un groupe de travail, composé de représentants de diverses structures de l'administration fiscale, pour l'élaboration d'un nouveau schéma directeur des systèmes d'information, compte tenu de la stratégie de modernisation et de refonte structurelle de l'administration fiscale.

**Système intégré pour la DGE :** Mise en place d'un groupe de travail composé d'une dizaine d'informaticiens pour la conception et la réalisation d'un système intégré pour la DGE, nouvelle structure qui rentre dans le cadre des travaux de réforme et de modernisation de l'Administration Fiscale.

Une première présentation de l'application a été organisée à l'adresse des directions centrales .

**Base de données des contribuables :** Lancement de travaux visant la constitution de la base de données des contribuables DGE .

Le recours aux NTIC a été testé dans ce cadre et constitue une première expérience dans ce domaine; une partie des données d'identification des contribuables éligibles DGE a été saisie à travers Internet via une connexion sécurisée.

Plusieurs regroupements d'animation , d'information et de formation ont précédé le lancement de cette opération qui est toujours en cours avec la participation de plus de trente ingénieurs.

**Site WEB :** Dans le cadre de l'amélioration de la communication et l'échange avec les partenaires , un site WEB a été réalisé et est actuellement opérationnel . Une équipe de techniciens est exclusivement vouée à la maintenance et à la mise à jour de ce site. Ce site enregistre, à ce jour , plus de 13 000 visites.

## 7 - ORGANISATION :

Sur la base d'une expérience avérée dans la plupart des pays modernes, l'Algérie s'est engagée à réorganiser ses services par notamment :

**7.1 - LA DGE** La création d'une Direction des grandes entreprises (DGE) regroupant en son sein l'ensemble des contribuables dont le chiffre d'affaires dépasse le seuil des 100 millions de dinars, les entreprises étrangères, les sociétés de groupe et les sociétés pétrolières.

Dans ce cadre, les actions suivantes ont été réalisées en 2002 :

- \* parachèvement des travaux de réalisation de l'immeuble (90%).
- \* finalisation de l'opération de sélection du personnel (novembre 2002).
- \* finalisation des mesures de loi de finances (2002 et 2003).
- \* publication du décret de création de la DGE (décret 02/003 du 28/09/02).
- \* développement des applications informatiques (décembre 2002).
- \* transmission de la lettre d'information aux chefs d'entreprise (décembre 2002).

Le Directeur Général des Impôts a saisi les responsables des sociétés éligibles à la direction des grandes entreprises à l'effet de les informer de l'ouverture prochaine de cette structure.

En effet, les textes d'application étant pris, les sociétés passibles de la D.G.E seront avisées, en temps utile, de la date d'ouverture de la D.G.E, de leur rattachement à cette structure et des modalités d'accomplissement de leurs obligations fiscales.

**7.2 - LES CDI** La mise en place des Centres des Impôts (CDI) qui constituent la deuxième étape du processus de modernisation de l'administration fiscale. Le CDI est une structure opérationnelle chargée de la gestion des contribuables de moyenne importance (contribuables suivis au régime réel d'imposition et ceux suivis au régime de la déclaration contrôlée). Pour améliorer la gestion et le contrôle de cette catégorie de contribuables, jusque là inefficaces, il est regroupé au sein de cette structure

l'ensemble des fonctions opérationnelles (Gestion, Recouvrement, Contrôle et Contentieux), sous l'autorité d'un même responsable, faisant du CDI un interlocuteur fiscal unique.

Aussi, un service chargé d'accueillir les contribuables et de répondre aux doléances les plus diversifiées est prévu, avec remise de documentation, guide du contribuable CDI, dépliants, ...etc.

Sur le plan hiérarchique, le CDI est directement rattaché à la Direction des Impôts de Wilaya dont le périmètre géographique délimite la compétence territoriale du Centre. Aussi, la taille du Centre est fonction du nombre de dossiers gérés. Trois types sont retenus, avec une limite supérieure de 12 000 dossiers et une limite inférieure de 4 000 dossiers.

**a** Compte tenu de l'envergure de cette opération, le mode opératoire retenu a permis d'appréhender le projet en deux temps. D'abord la mise en place d'un CDI- pilote à SIDI- M'HAMED- ALGER, contenant près de 10 000 dossiers, prévue en 2003 après le lancement de la Direction des Grandes Entreprises (DGE), ensuite, l'installation des autres CDI (une soixantaine sur le territoire national) après cette échéance, en priorisant les Wilayas à tissu fiscal important.

**7.3 -** Ilation d'équipes de projets pour la mise en œuvre des réformes de l'administration fiscale conformément à la l'instruction n°182 MF du 12/03/02 et de la décision n°19 du 12/03/02 portant création du comité de pilotage des réformes du Ministère des Finances, notamment:

- pe de projet DGE (mai 2001) ;
- pe de projet CDI (septembre 2001) ;
- ité interministériel de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales (avril 2002) ;
- ité interministériel Finances-Intérieur sur les finances locales (avril 2002) ;
- ité directeur informatique (avril 2002) ;
- pe de travail " NIS " (décembre 2001) ;

## 4 - CONTENTIEUX :

Poursuivant ses efforts en direction des contribuables en vue d'une meilleure adhésion à l'impôt et d'une amélioration significative de ses relations avec les citoyens, l'administration fiscale a multiplié les actions susceptibles d'augmenter l'efficacité des services, tel celui du contentieux, pour mieux contenir les nombreuses requêtes présentées et faire connaître les différentes voies de recours offertes.

**4.1 - Réclamations :** Pour toute l'année 2002 les Directions de wilaya ont reçu environ 115 000 réclamations. Parmi ce volume 74000 demandes ont été examinées et ont fait l'objet d'une décision.

**4.2 - Remboursement de TVA :** L'examen et l'apurement des dossiers de remboursement de précompte TVA s'est poursuivi dans des conditions satisfaisantes. Sur les 45 dossiers présentés, 22 ont reçu une décision, 13 sont en instance, 05 renvoyés et cinq dossiers ont été rejetés.

**4.3 - Contentieux de la TSA :** Durant l'année 2002, 16 dossiers de TSA ont été liquidés, pour 19 dossiers reçus. Un dossier manquant à été retourné pour complément d'informations, et deux dossiers sont en instance d'instruction.

**4.4 - Affaires Supérieures à 10 M/DA :** 43 dossiers comportant des sommes supérieures à 10 M/DA ont été reçus et 33 d'entre eux ont été liquidés, les six dossiers restant, sont en cours d'instruction, ainsi qu'auprès de la DRV pour avis.

### 4.5 - Le Contentieux des Commissions de Recours :

La Commission Centrale de Recours a tenu durant l'année 2002, 37 réunions hebdomadaires, durant lesquelles 297 dossiers ont été examinés par les membres de la commission. 91 dossiers ont été renvoyés pour insuffisance de moyens ou pour absence des contribuables, pourtant invités à assister à l'examen de leur recours.

Parmi les 206 dossiers éligibles 106 d'entre eux ont été rejetés, et les 100 restant ont été sanctionnés d'avis de réduction.

### 4.6 - Le Contentieux Juridictionnel :

Durant l'exercice 2002:

- 024 affaires ont été enrôlées devant les Chambres Administratives.
- 2 arrêts ont été rendus durant cette période. Le Conseil d'Etat a accueilli 134 pourvois et a rendu 80 arrêts, dont 60 en faveur de l'Administration.

### 4.7 - Le Contentieux Répressif :

85 nouvelles plaintes pour fraude, ont été déposées devant les juridictions, et environ 25 d'entre elles ont fait l'objet d'instruction.

## 5 - RESSOURCES HUMAINES :

L'administration fiscale a entrepris, au cours de ces dernières années, un vaste programme de modernisation portant notamment sur l'assainissement de ses effectifs, le développement d'un plan de formation ambitieux et l'amélioration des conditions de travail des personnels. Ainsi, en 2002 des actions ont été mises en œuvre en matière notamment de :

### 5.1 -

Intégration de 507 agents de bureau dans le grade des agents d'administration  
Intégration de 832 agents vacataires dans le grade d'agents de constatation.

63 inspecteurs en formation à l'Ecole Nationale des Impôts ;  
14 inspecteurs centraux Tunisiens de l'I.E.D.F, dans le cadre de la coopération Algéro -Tunisienne;  
18 inspecteurs centraux de l'I.E.D.F ayant opté pour l'administration fiscale  
- Prise en charge de 18 inspecteurs centraux, produit de la formation

### AU TITRE DE L'ANNÉE 2002,

3 393 agents toutes catégories confondues ont suivi des cycles de recyclage et de perfectionnement dont 1 535 au niveau de l'Ecole Nationale des Impôts et 1 858 au niveau régional, dans les I.N.S.F.P avec lesquels des conventions ont été signées.

### 5.2 - Formation :

- **Formation Initiale** : Organisation de stages pratiques allant de 10 jours à un mois au profit de :

- **Formation Continue** :

### - Actions réalisées hors programme :

- \* Organisation d'un cycle spécifique au profit de 91 agents affectés à la D.G.E.
- \* Formation de 12 analystes de postes.
- \* Formation de 20 chefs de projets en informatique à l'I.N.P.E.D.
- \* Formation pour l'obtention d'une P.G.S en management des ressources humaines de 7 fonctionnaires.
- \* Formation pour l'obtention d'un D.E.S.S en gestion des projets de 4 fonctionnaires.
- \* Organisation d'un séminaire par des experts Français, au profit des chefs de brigade de la D.R.V portant sur le contrôle des revenus.
- \* Organisation par la Direction de l'Organisation et de l'informatique, d'un cycle relatif à la collecte et à la saisie des données d'identification des contribuables, au profit des agents de la D.G.E
- \* Organisation d'une session de formation sur l'AUDIT au profit de 28 cadres de l'I.G.S.F.
- \* Organisation par la Direction des Opérations Fiscales, en collaboration avec de la D.G.C d'un séminaire relatif à la vulgarisation du P.C.E au profit des receveurs (gestion et recouvrement).

- **Concours** : 09 concours sur titres ont été finalisés pour le recrutement de 46 agents de différents grades, dont 33 sont des régularisations d'agents vacataires déjà en poste.

- **Examens Professionnels** : au titre de l'année 2002, dix (10) examens professionnels, dont trois (03) pour les corps spécifiques et sept (07) pour les corps communs, ont été organisés au profit des fonctionnaires de l'administration fiscale.

## Bilan d'actions de l'administration fiscale pour 2002

- Note de synthèse -

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme du Gouvernement, l'administration fiscale a initié un certain nombre d'actions destinées à parachever la réforme fiscale pour aboutir à la mise en place d'un système fiscal efficient adapté à l'environnement économique et social.

Ainsi, des actions ont été menées au cours de l'année 2002 au plan notamment du droit fiscal, de l'amélioration du recouvrement, de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, des relations avec les contribuables, des ressources humaines, des infrastructures, de l'organisation et de l'informatisation et enfin du contrôle interne des services.

### Législation et de réglementation fiscales:

Les mesures fiscales introduites dans les lois de finances successives ont apporté de profondes modifications allant dans le sens:

- adaptation de notre fiscalité aux normes universelles ;
- allègement de l'ensemble des droits et taxes touchant les activités pour encourager l'investissement ;
- adoption d'une fiscalité environnementale ou écologique ;
- mise en place progressive d'une fiscalité locale ;
- harmonisation et de la simplification des procédures fiscales par notamment l'élaboration du Codes des procédures fiscales ;

Dans ce cadre, des actions ont été réalisées en matière de législation et d'études fiscales, de relations publiques et de l'information et de conventions.

### Assiette et recouvrement de l'impôt :

En vue de répondre aux besoins du budget de l'état et des collectivités locales, l'administration fiscale a poursuivi son action d'élargissement de l'assiette et de recouvrement de l'impôt.

Aussi, ces trois dernières années (2000-2002), les prévisions des lois de finances ont été largement atteintes grâce aux efforts entrepris par l'administration fiscale avec une persistance probable de ces résultats pour l'année 2002.

D'autres actions ont été entreprises en matière notamment de :  
-garantie,  
-enregistrement et timbre,  
-impôts indirects,  
-suivi de l'opération de recensement général des contribuables, des activités et des biens immobiliers,  
-contrôle de la gestion de la TVA.

### Recherche et vérifications fiscales :

La réforme fiscale engagée au cours de la décennie écoulée a été axée, en matière de contrôle fiscal, autour d'aspects permettant l'adaptation de l'action de l'administration au contexte de libéralisation économique et de changements importants dans la composante des

acteurs intervenant dans la sphère commerciale et de production.

L'environnement crée ainsi étant propice au développement de l'économie informelle, l'administration fiscale s'est fixée comme objectif essentiel de son action, la lutte contre les pratiques frauduleuses en vue d'en atténuer les effets sur les ressources de l'Etat et de favoriser l'émergence d'une saine concurrence entre les opérateurs économiques.

Le dispositif appliqué à cet effet a consisté en la mise en œuvre de mesures d'ordre organisationnel ainsi que l'adoption de dispositions législatives et de procédures permettant d'agir plus efficacement contre les procédés et les réseaux frauduleux qui ont connu un développement massif, pouvant mettre en danger les équilibres financiers de l'Etat.

Ces actions ont été accompagnées d'une présence et d'une mobilisation effective des services sur le terrain, à travers les programmes de contrôle, de recherche et de maîtrise de l'information fiscale, dans un environnement de contraintes et de dispersion des efforts des institutions de l'Etat chargées du contrôle économique et de la répression des activités portant atteinte aux intérêts du Trésor.

Ainsi, durant l'année 2002, le dispositif tant organisationnel que fonctionnel a été consolidé à la lumière des mutations ayant touché l'environnement économique dans lequel se situe l'action de l'Administration fiscale et ce en vue d'adapter les instruments d'intervention des services notamment ceux chargés de faire respecter la législation fiscale.

### Contentieux :

Poursuivant ses efforts en direction des contribuables en vue d'une meilleure adhésion à l'impôt et d'une amélioration significative de ses relations avec les citoyens, l'administration fiscale a multiplié les actions susceptibles d'augmenter l'efficacité des services, tel celui du contentieux, pour mieux contenir les nombreuses requêtes présentées et faire connaître les différentes voies de recours offertes. Les activités de l'année 2002 se sont déployées dans les secteurs habituels, à

savoir :

- La réception quotidienne du public
- L'accueil et l'examen des requêtes
- L'instruction des dossiers et les avis à faire parvenir aux services locaux
- L'instruction des recours et leur formalisation en vue de les présenter aux séances de la Commission centrale de recours et autres commissions locales

-Le traitement du contentieux ordinaire, des affaires vérifiées et celles comportant plus de 10 M/DA de droits, du contentieux de la TVA, du Contentieux de la TSA, du contentieux juridictionnel et du contentieux répressif .

### Ressources humaines, formation et infrastructures :

L'administration fiscale a entrepris, au cours de ces dernières années, un vaste programme de modernisation portant notamment sur l'assainissement de ses effectifs, le développement d'un plan de formation ambitieux et l'amélioration des conditions de travail des personnels.

Ainsi, en 2002 des actions ont été mises en œuvre en matière notamment de :

- Ressources humaines (intégration d'agents de bureau et vacataires ...)
- Formation (formation initiale, formation continue au niveau local et de l'Ecole nationale des impôts, examens et concours ...)
- Mise en œuvre du plan de soutien à la relance économique par l'acquisition d'équipements, la rénovation d'immeubles, l'étude et la réalisation d'infrastructures.

### Informatisation :

Dans le cadre de la modernisation des systèmes de gestion, un plan de mise en œuvre, à plusieurs volets, a été conçu par l'administration fiscale au cours de ces dernières années .

Ainsi, pour 2002 les actions suivantes ont représenté l'essentiel des activités en matière informatique, notamment :

- Elaboration d'un projet de schéma directeur des systèmes d'information,
- Réalisation d'un système intégré pour la DGE,

-Mise en œuvre d'un site WEB (www.impôts-dz)

### Organisation :

Sur la base d'une expérience avérée dans la plupart des pays modernes et avec l'assistance du FMI, l'Algérie s'est engagée à réorganiser ses services par notamment:

-la création d'une Direction des grandes entreprises regroupant en son sein l'ensemble des contribuables dont le chiffre d'affaires dépasse le seuil des 100 millions de dinars, les entreprises étrangères, les sociétés de groupe et les sociétés pétrolières,

-La mise en place des Centres des Impôts qui constituent la deuxième étape du processus de modernisation de l'administration fiscale. Ils regrouperont les autres contribuables qui ne répondent pas aux conditions de la DGE et qui sont soumis au régime du réel (PME-PMI, professions libérales).

### Contrôle interne :

La création de l'Inspection Générale des services fiscaux a permis de mettre en place un dispositif de contrôle interne des services pour combattre toute velléité de corruption, de concussion ou autres délinquances.

Aussi, des mesures préventives ont été prises, notamment l'élaboration du guide de déontologie, la déclaration de patrimoine, les enquêtes d'habilitation systématique pour les postes supérieurs ainsi que les enquêtes administratives ponctuelles..

D'autres actions ont été réalisées au cours de l'année 2002, en matière notamment de :

- Recensement et situation fiscale des contribuables,
- Mise en place du fichier national du parc immobilier,
- Assainissement du NIS,
- Collecte des informations pour l'enrichissement de la base de données des comptes bancaires,
- Mise à jour du répertoire des contribuables à partir du fichier CNRC et ONS.